PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général du
Gouvernement

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

DECRET N° 99 - 156 DU 23 AOUT 1999
portant nomination du directeur général de l'administration pénitentiaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 99-86 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration pénitentiaire ;
Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article 1er du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;
Vu le décret n° 83-162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;
En Conseil des ministres,

DECRETE

Article premier : M. Jeany **IBELA-IBEL** est nommé directeur général de l'administration pénitentiaire.
Article 2 : M. Jeany **IBELA-IBEL** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.
Article 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 AOUT 1999

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République

le garde des sceaux,
ministre de la justice,

Jean Martin MBEMBA

le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON